RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de l'Ain

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon-en-Michaille - 01200 VALSERHÔNE
☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°26-DC168

Conseil communautaire du 05 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq novembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle des fêtes de Confort, sous l'autorité de Monsieur Florian MOINE, Président.

Présents :
BILLIAT : Jean-Marc BEAUQUIS - Antonio MUNOZ
CHAMPFROMIER : Jacques VIALON - Gilles FAVRE
CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT
CONFORT : Anthony ROCHETTE – Bernard BOURNONVILLE
GIRON : Florian MOINE
INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME – Valérie BLANC
MONTANGES : Christophe MARQUET
PLAGNE :
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Benjamin BERTRAND
SURJOUX - LHOPITAL : Bruno CONSANI
VALSERHÔNE : Alain DE BARROS - Jean-Noël PITON - Gauthier LE GRAND - Françoise DA SILVA – Christophe CROS - Clémence ILMAN - Maryline SEPREZ - Sead KONJEVIC– Nicolas JACOUP - Isabelle DE OLIVEIRA - Michaël DE SA - Anne-Marie RAMEL - Patrick PERREARD
VILLES : Guy SUSINI

Absents : Maxence FERTE – Marie PFISTER

Pouvoirs : Sophie SELLIER à Joël PRUDHOMME - Philippe DINOCHEAU à Jacques VIALON – Sandrine LASNET à Benjamin BERTRAND - Anne-Laure OLLIET à Nicolas JACOUP - Faïza BENSEFIA à Alain DE BARROS - Gautier PRÉAUX à Anthony ROCHETTE - Sabrina MAKHLOUFI à Florian MOINE

Présents : 28
Pouvoirs : 7
Votants : 35

Date de la convocation : 29 octobre 2026

Secrétaire de séance : Alain DE BARROS

Nature de l'acte : *5. Institutions et vie politique – 5.7 Intercommunalité*

Objet : Débat relatif au rapport d'activités de la société publique locale ALEC AIN pour l'exercice 2025

Monsieur Christophe MARQUET, vice-président délégué, rappelle que conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants au Conseil d'Administration, mandataires d'une collectivité dans une entreprise publique locale, doivent produire un rapport annuel auprès de leur assemblée délibérante.

Il convient ainsi de présenter le rapport d'activités 2025 de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain, société publique locale à laquelle Terre Valserhône l'Interco est actionnaire depuis sa création en 2021, communément dénommée ALEC de l'Ain. Les actionnaires de la SPL sont le Département de l'Ain, les 14 EPCI de l'Ain ainsi que des communes et d'autres structures telles que le Pôle métropolitain du Genevois français entré en 2025.

L'ALEC de l'Ain a pour objet de déterminer, de planifier et de mettre en œuvre, pour le compte exclusif de ses actionnaires, une politique territoriale de transition dans différents domaines pour faire face au changement climatique tels que la maîtrise de l'énergie, l'utilisation rationnelle de l'énergie, le développement des énergies renouvelables, la préservation de l'eau, des ressources naturelles et de la qualité de l'air.

Concernant l'activité de la SPL, la majorité de celle-ci est représentée par le Service Public de la Rénovation de l'Habitat, pour le compte de 12 EPCI de l'Ain. Pour la 2ème année consécutive, le service a été confronté à une baisse significative de la sollicitation directe des usagers pour l'ensemble du département de l'Ain. Cette baisse constatée nationalement s'explique en partie par l'évolution des aides publiques, l'obligation de recourir à « Mon Accompagnateur Rénov » privé et la fermeture en juin du guichet Ma Prime Rénov.

En outre, au 1er janvier 2025, le Service Public de la Rénovation de l'Habitat fait l'objet d'une nouvelle contractualisation 2025-2027 : le Pacte Territorial France Rénov, qui a été co-signé par le Département de l'Ain, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat et la SPL ALEC AIN pour le compte des 12 EPCI.

Parmi ses autres missions, la SPL ALEC AIN :

- Assure un **guichet d'information pour les professionnels et les entreprises** sur les questions d'eau, d'énergie, la règlementation (décret éco-énergie tertiaire), les énergies renouvelables, les aides financières. Après analyse de chaque demande, elle **oriente** les porteurs de projets vers les organismes concernés (chambres consulaires, services de l'Etat, financeurs, SEM LEA, ...).
- Accompagne les **collectivités dans la maitrise de leurs consommations** d'énergie de leur patrimoine bâti au travers de la mission « économe de flux ».
- Appuie la mise en œuvre des politiques énergie climat du PCAET – **Plan Climat Air Energie Territorial** des collectivités actionnaires en proposant des actions concrètes.
- Contribue au **programme EDURENOV** porté par la Banque des Territoires qui encourage les projets de rénovation énergétique de bâtiments scolaires. La SPL ALEC AIN analyse les projets susceptibles d'être financés par la Banque des Territoires.
- Anime le programme **Contrat de Chaleur renouvelable porté par le Département** pour 12 EPCI de l'Ain et le **Contrat de Chaleur renouvelable porté par le Pôle Métropolitain du Genevois Français** pour les EPCI Pays de Gex Agglomération et Terre Valserhône l'Interco. 68

porteurs de projet sont accompagnés. Au total, 5 comités d'engagement ont validé 23 dossiers d'investissement et 20 dossiers d'étude pour un montant total de 5,75 millions€.

- Accompagne les publics en situation de **précarité énergétique** occupant un logement du parc public et repérés par les services sociaux des collectivités, avec 165 signalements et 132 visites de logements.
- Réalise des **animations scolaires** auprès des jeunes publics au travers du programme « Ecopousse » avec 105 classes et 2444 élèves rencontrés. Elle intervient également auprès des collégiens dans le cadre de la politique du Département de l'Ain sur l'énergie, la qualité de l'air, le gaspillage alimentaire.
- Est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt - Territoires Engagés pour une Mobilité Inclusive – TEMI, financé à 100% par des Certificats d'Economies d'Energie. Ce programme vise à développer auprès de tous les acteurs sociaux et économiques du département une approche inclusive pour lutter contre la précarité en matière de mobilité. Réalise différentes actions de sensibilisation au travers de stand, visites, formation (fresque du climat) et communique pour diffuser les bonnes pratiques.
- La SPL ALEC AIN a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Pacte entreprises » porté par l'ADEME pour le compte de 11 EPCI volontaires (dont TVI). Cette candidature a été articulée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain. Le Pacte entreprises comprend des actions de sensibilisation, un guichet d'information/conseil et un accompagnement des acteurs privés.

Concernant le résultat financier, pour la 2ème année consécutive, la masse salariale a été réduite en fin d'année pour l'ajuster au volume d'activité, avec des départs non remplacés. La SPL emploie donc 28 salariés et termine l'année avec un résultat d'exploitation de + 2087 € sur un chiffre d'affaires de 2 056 455 €.

Concernant les missions réalisées par la SPL pour TVI, deux contrats sont actuellement en cours :
- Convention tri-annuelle janvier 2025 - décembre 2027 sur **l'animation du service public de la rénovation de l'habitat** (rénovation énergétique et adaptation du logement à la perte d'autonomie) sous la marque **Terre Valserhône Rénov'**.

- Convention tri-annuelle octobre 2025 - juin 2028 **« Mon Parcours Economie d'Energie** » destiné aux commerçants, artisans, petite industrie, établissements médico-sociaux et de tourisme et associations.

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président délégué,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1521-1 à L. 1525-3 et R. 1524-1 à D. 1524-7,

VU le code de l'énergie,

VU le code de l'environnement,

VU les statuts de la Communauté de communes, et notamment sa compétence en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,

VU la délibération n°21-DC023 du conseil communautaire du 15 avril 2021, par laquelle la Communauté de communes a participé à la création de la SPL ALEC AIN en approuvant ses statuts et en souscrivant au capital à hauteur de 24 000 €,

VU le rapport d'activités de la SPL ALEC AIN pour l'exercice 2025, annexé,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activités de la SPL ALEC AIN pour l'exercice 2025 ainsi que de la tenue d'un débat sur ledit rapport.

- **D'INDIQUER** que la présente délibération sera adressée au président de la SPL ALEC AIN.

- **D'AUTORISER** le président et le vice-président délégué à l'environnement à engager toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : 12 NOV. 2026
Publié le : 12 NOV. 2026
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance,
Alain DE BARROS

Le Président,
Florian MOINE

Communauté de Communes ★ Terre Valserhône ★

Rapport du mandataire de Terre Valserhône l'Interco

au sein de la SPL ALEC AIN
Exercice 2025

Rappel du contexte

Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants au conseil d'administration ou à l'assemblée spéciale mandataires d'une collectivité dans une entreprise publique locale doivent produire un rapport annuel auprès de leur assemblée délibérante, dont le contenu a été précisé par la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS » et par le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire.

Les représentants au conseil d'administration ou à l'assemblée spéciale de la collectivité, nommés le 15 avril 2021 présentent un rapport écrit devant le conseil de Terre Valserhône l'Interco le 5 novembre 2026.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus.
- Pour les représentants nommés au sein du conseil d'administration ou de l'assemblée spéciale, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat.
- De renforcer le contrôle analogue vis-à-vis de la SPL ALEC AIN, tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.
- De s'assurer que la SPL ALEC AIN agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

Dans le respect de ces dispositions, le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

1. Fiche récapitulative

Informations générales	
Dénomination de la société	Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain – SPL ALEC AIN
Siège social	102 bd Herriot 01000 BOURG-EN-BRESSE
Adresse administrative	102 bd Edouard Herriot - CS 88405 - 01008 Bourg-en-Bresse Cedex
Date de création	Créée le 4 octobre 2021 Immatriculée le 27 octobre 2021
Secteur d'activité/métier	Ingénierie publique énergie, climat, transition énergétique
Objet social	La Société a pour objet de déterminer, de planifier et de mettre en œuvre, pour le compte exclusif de ses actionnaires, sur leur territoire et dans le cadre de leurs compétences, une politique territoriale de maîtrise de l'énergie axée sur la sobriété et l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Cette politique de transition énergétique pour faire face au changement climatique, vise également à préserver l'eau, les ressources naturelles et la qualité de l'air. La Société exerce son activité exclusivement sur le territoire du département de l'Ain au travers d'actions de sensibilisation, de conseil, d'études et de formation. La Société intervient sur les thèmes suivants : • L'efficacité énergétique • L'utilisation rationnelle des ressources • Les énergies renouvelables • La lutte contre le dérèglement climatique • La qualité de l'air • La protection des ressources naturelles et de l'environnement • La consommation responsable • La lutte contre la précarité énergétique • L'amélioration du bâti • La Mobilité La Société est l'opératrice privilégiée des politiques publiques portées par ses Actionnaires en matière de transition énergétique des territoires. La Société se dote de tous moyens, passe tous contrats et se procure toutes garanties lui permettant d'assumer dans les meilleures conditions techniques, financières et sociales, les missions qui lui sont confiées par les actionnaires.
Président	Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain représentée par Monsieur Daniel FABRE
Directrice générale	Madame Marie MOISSENET – mandataire social
Commissaire aux comptes et date de nomination	Monsieur Pascal TONNARD – Cabinet AINDEX 4 octobre 2021
Nombre de salariés (Moyenne 2025)	32 salariés représentant 28,16 ETP

2. Activités, actualités, situation financière et évolution actionnariale

2.1 Activités de la SPL ALEC AIN

L'objet social de la SPL ALEC AIN est de contribuer à la mise en œuvre des politiques climatiques et de transition énergétique adoptées par ses collectivités actionnaires.

La SPL ALEC AIN assure des actions de sensibilisation, de conseil et d'accompagnement dans 5 domaines principaux : **l'énergie, le bâtiment, la mobilité, l'économie circulaire et l'adaptation au dérèglement climatique**.

Les usagers des services sont les **habitants, les professionnels et les collectivités** de l'Ain.

L'exercice 2025 constitue le 5ème exercice de la SPL ALEC AIN.

La SPL ALEC AIN a contractualisé **74 contrats** avec les EPCI actionnaires et le Département de l'Ain.

Elle a contractualisé **8 contrats** avec des acteurs tiers à la demande des collectivités actionnaires pour mobiliser des financements complémentaires qui viennent co-financer les commandes des actionnaires : ADEME, programmes CEE-Certificats d'Economie d'Energie, Banque des Territoires énergéticien, établissements médico-sociaux.

Le détail des activités réalisées en 2025 regroupées par contrat figure dans le rapport de gestion, en annexe à cette délibération.

La mission première de la SPL ALEC AIN est d'assurer le **SPRH - Service Public de la Rénovation de l'Habitat pour le compte de 12 EPCI** de l'Ain, hors Grand Bourg Agglomération et la communauté de communes de la Veyle.

Au 1er janvier 2025, le Service Public de la Rénovation de l'Habitat des 12 EPCI animé par la SPL ALEC AIN fait l'objet d'une nouvelle contractualisation 2025-2027. Le **Pacte Territorial France Rénov** a été co-signé par le Département de l'Ain, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat et la SPL ALEC AIN pour le compte des 12 EPCI. Il couvre les politiques publiques en matière de rénovation énergétique et d'amélioration de l'habitat et intègre l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement ainsi que la lutte contre l'habitat indigne. La SPL ALEC AIN assure la **fonction de guichet d'information** du service Terre Valserhône Rénov et oriente les usagers selon leur demande vers les différents opérateurs du logement : ADIL, SOLIHA, URBANIS, ...

Concrètement, la SPL ALEC AIN :

- Renseigne les usagers sur les types de travaux en matière de rénovation, d'adaptation et sur les dispositifs d'aides financières.
- Propose un appui aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux.
- Met en relation avec les artisans référencés par les collectivités.
- Facilite le passage à l'acte des propriétaires de maisons individuelles et copropriétés en se positionnant en tant que tiers de confiance.

Dans un contexte national marqué par des incertitudes budgétaires et la fermeture du guichet Ma Prime Rénov en juin 2025, les usagers ont été moins nombreux à solliciter spontanément le Service Public de la Rénovation de l'Habitat Terre Valserhône Rénov. Ainsi, les actions d'encouragement à la rénovation énergétique ont été déployées pour promouvoir le service, notamment avec les Maisons France Services et les permanences en mairie.

En 5 ans, à l'échelle départementale, le volume de conseils délivrés est de 47 000 et les travaux générés sont estimés à 261 millions d'euros.

Parmi ses autres missions, la SPL ALEC AIN :

- Assure un **guichet d'information pour les professionnels et les entreprises** sur les questions d'eau, d'énergie, la règlementation (décret éco-énergie tertiaire), les énergies renouvelables, les aides financières. Après analyse de chaque demande, elle **oriente** les porteurs de projets vers les organismes concernés (chambres consulaires, services de l'Etat, financeurs, SEM LEA, …)
- Accompagne les **collectivités dans la maitrise de leurs consommations** d'énergie de leur patrimoine bâti au travers de la mission « économe de flux ».
- Appuie la mise en œuvre des politiques énergie climat du PCAET – **Plan Climat Air Energie Territorial** des collectivités actionnaires en proposant des actions concrètes.
- Contribue au **programme EDURENOV** porté par la Banque des Territoires qui encourage les projets de rénovation énergétique de bâtiments scolaires. La SPL ALEC AIN analyse les projets susceptibles d'être financés par la Banque des Territoires.
- Anime le programme **Contrat de Chaleur renouvelable porté par le Département** pour 12 EPCI de l'Ain et le **Contrat de Chaleur renouvelable porté par le Pôle Métropolitain du Genevois Français** pour les EPCI Pays de Gex Agglomération et Terre Valserhône l'Interco. 68 porteurs de projet sont accompagnés. Au total, 5 comités d'engagement ont validé 23 dossiers d'investissement et 20 dossiers d'étude pour un montant total de 5,75 millions€.
- Accompagne les publics en situation de **précarité énergétique** occupant un logement du parc public et repérés par les services sociaux des collectivités, avec 165 signalements et 132 visites de logements.
- Réalise des **animations scolaires** auprès des jeunes publics au travers du programme « Ecopousse » avec 105 classes et 2444 élèves rencontrés. Elle intervient également auprès des collégiens dans le cadre de la politique du Département de l'Ain sur l'énergie, la qualité de l'air, le gaspillage alimentaire.
- Est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt - **Territoires Engagés pour une Mobilité Inclusive** – TEMI, financé à 100% par des Certificats d'Economies d'Energie. Ce programme vise à développer auprès de tous les acteurs sociaux et économiques du département une approche inclusive pour lutter contre la précarité en matière de mobilité.
- Réalise différentes **actions de sensibilisation** au travers de stand, visites, formation (fresque du climat) et communique pour diffuser les bonnes pratiques.

La SPL ALEC AIN a répondu à l'**Appel à Manifestation d'Intérêt « Pacte entreprises »** porté par l'ADEME pour le compte de 11 EPCI volontaires. Cette candidature a été articulée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain. Le Pacte entreprises comprend des actions de sensibilisation, un guichet d'information/conseil et un accompagnement des acteurs privés.

Les perspectives de développement

Le plan d'affaires prévisionnel pour l'exercice 2025 reste supérieur à 2 millions d'euros malgré l'arrêt du contrat d'animation du Service Public de la Rénovation de l'Habitat de la Communauté de Communes de la Veyle au 1er janvier 2025.

La SPL ALEC AIN a été confrontée, pour la 2ème année consécutive, à une **baisse significative de la sollicitation directe des usagers** pour l'ensemble du département de l'Ain avec des disparités à l'échelle des EPCI. Cette baisse constatée nationalement s'explique en partie par l'évolution des aides publiques, l'obligation de recourir à « Mon Accompagnateur Rénov » privé et la **fermeture en juin du guichet Ma Prime Rénov**.

La SPL ALEC AIN dispose de peu d'éléments pour prévoir et estimer le volume de commandes des collectivités actionnaires dans une période instable correspondant à la dernière année de mandat des élus. Cette situation rend complexe le pilotage de l'activité. Certains programmes se reportent dans le temps ce qui rend la réalisation des actions demandées difficile en termes de délai. Pour la 2ème année consécutive, la **masse salariale a été réduite** en fin d'année pour l'ajuster au volume d'activité, avec des départs non remplacés.

Deux contrats **économes de flux** arrivent à échéance fin 2026. La SPL ALEC AIN travaillera avec les nouveaux élus au cours du 1er semestre 2026 en vue de créer les conditions favorables à la poursuite de cette mission.

À la suite des élections municipales, il sera nécessaire de collecter auprès des **nouveaux élus des collectivités actionnaires les attentes et besoins** en lien avec leur projet de mandat. L'expertise de la SPL ALEC AIN pourra être mobilisée dans le cadre de la révision des Plans Climat Air Energie Territoriaux.

La SPL ALEC AIN poursuivra sa **veille technique** en vue de répondre aux Appels à Manifestation d'Intérêt susceptibles de cofinancer les politiques publiques portées par ses collectivités actionnaires.

Enfin, des relations de travail se construisent avec les **nouveaux actionnaires** qui seront propices à de nouvelles activités.

2.2 Situation financière de la SPL ALEC AIN

Les principaux indicateurs des exercices sont présentés ci-après :

	2025	2024	2023	2022	2021
Capital social	388 600	364 200	364 200	364 200	364 200
Chiffre d'affaires	2 056 455	2 059 052	2 198 956	2 441 341	0
Total produits d'exploitation	2 118 227	2 118 762	2 563 505	2 467 409	0
Coûts salariaux	1 478 027	1 545 542	1 662 513	1 517 053	0
Nombre de salariés	28	36	35	33	0
Total charges d'exploitation	2 116 140	2 199 717	2 306 940	2 426 100	22 633
Résultat d'exploitation	2 087	-80 955	256 565	41 309	-22 633
Résultat net	4 932	-56 173	363 720	35 068	-22 633
Trésorerie nette	359 720	317 716	412 296	304 395	364 148
Capitaux propres	715 964	688 223	743 738	376 635	341 567
Endettement financier	21 788	27 862	32 639	0	0

La situation financière de la SPL ALEC AIN est saine.

Les 5 exercices d'activité de la SPL ALEC AIN font ressortir une **situation à l'équilibre**. La recherche de bénéfices n'est pas une finalité de l'agence, ses collectivités actionnaires lui demandant d'assurer les services rendus en quasi-régie. Les modes contractuels sont variables, ils reposent sur des coûts unitaires, des forfaits, des parts fixes, des parts variables selon les commandes.

La mutualisation entre collectivités actionnaires apporte de **l'agilité dans le pilotage** des programmes et de la **réactivité dans la capacité à aller chercher des financements** complémentaires pour mener des actions. Le niveau de satisfaction des actionnaires est élevé.

La **trésorerie** de la SPL ALEC AIN est de 209 720 Euros au 31 décembre 2025. La trésorerie a permis à la SPL ALEC AIN d'honorer ses paiements en 2025 sans avoir recours à du financement bancaire ou des comptes courants d'associés.

La SPL ALEC AIN n'a pas contracté d'emprunt au cours de l'exercice 2025. L'investissement concernant le progiciel de gestion intégrée Odoo a été réalisé sur fonds propres.

La gestion financière est optimisée avec le placement sur des comptes à terme de la trésorerie excédentaire, ce qui a généré des **résultats financiers** à hauteur de 5 770 Euros, en baisse de 15%.

La **réforme du plan comptable général** (PCG) est entrée en vigueur le 1er janvier 2025. Elle vise à simplifier le traitement comptable de certaines opérations et à faciliter la présentation des états financiers. La SPL ALEC AIN rentre dans le champ d'application de cette réforme. Ce nouveau plan comptable a été adopté dans l'établissement des comptes annuels 2025.

L'activité de la SPL ALEC AIN est assurée sans assujettissement à la TVA. Une demande de rescrit fiscal a été formulée en mars 2022 par la SPL ALEC AIN conjointement avec FLAME, la Fédération nationale des ALEC auprès de la Direction de la Législation Fiscale afin de faire confirmer cette pratique. La Fédération FLAME a reçu en août 2024 un courrier de réponse de la Direction de la Législation Française - DLF conseillant une démarche locale par la saisine de la Direction Locale des Finances Publiques. La SPL ALEC AIN a déposé auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques le 19 mai 2025 la **demande de rescrit fiscal** en vue de confirmer le non-assujettissement à la TVA de ses activités. Au 31 décembre, la réponse de l'administration fiscale n'était toujours pas connue.

Chiffre d'affaires par activité



2.3 Evolution de l'actionnariat et autres modifications statutaires

Il n'y a pas eu de cession d'actions au cours de l'exercice 2025.

Aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 22 avril 2025, sur délégation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 octobre 2024, le **capital social a été augmenté d'une somme de 24 400 Euros** par création de 244 actions de 100 Euros de valeur nominale chacune. Le capital social de la société est donc désormais de 388 600 Euros.

La souscription de 240 actions ou plus ouvre droit pour chaque collectivité et groupements actionnaires à un représentant au Conseil d'administration de la Société.

Les collectivités et groupements dont la participation au capital est inférieure à ce seuil sont regroupés en Assemblée spéciale.

Quatre nouvelles personnes morales, détenant chacune, une action de 100 Euros ont rejoint l'Assemblée spéciale :

- Le **syndicat de traitement des déchets ORGANOM**, syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers, regroupe 9 intercommunalités, soit 193 communes
- Le **Pôle Métropolitain du Genevois Français - PMGF**, établissement public de type syndicat mixte. Le PMGF est une instance de coopération supra-communautaire composé de huit intercommunalités, dont Pays de Gex Agglomération et Terre Valserhône l'Interco
- La **commune de Parves et Nattages**
- La **commune d'Oyonnax**

Le **Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain** a souscrit une participation au capital de 240 actions soit 24 000 Euros.

L'assemblée générale ordinaire réunie le 30 juin 2025 a procédé à la nomination de l'administrateur représentant le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain.

L'augmentation de capital a nécessité la **mise à jour du règlement intérieur** de la société. Il a été approuvé en conseil d'administration le 14 octobre 2025.

La SPL ALEC AIN détenait une participation de 8% des droits statutaires du **Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale du Cadre de Vie - GIP MDCV**, groupement constitué sans capital. La dissolution du GIP MDCV a été votée en Assemblée Générale Extraordinaire le 15 décembre 2025.

Relations contractuelles et financières avec la collectivité actionnaire

2.4 Contrats en cours avec la collectivité actionnaire

Au cours de l'exercice 2025, Terre Valserhône l'Interco a conclu 2 contrats avec la SPL ALEC AIN :

Nom du Contrat	Montant	Date d'échéance	Client
PTP TVI S1	750,00 €	31/12/2025	Actionnaire
SPRH 2025 TVI	15 268,00 €	31/12/2025	Actionnaire

2.5 Garanties d'emprunts et avance en compte courant de la collectivité

Il n'a été accordé aucune garantie d'emprunt et aucune avance sur compte courant d'associé par Terre Valserhône l'Interco.

2.6 Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité

La SPL ALEC AIN n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

3. Contrôle et gestion des risques

3.1 Principaux risques et incertitudes

L'activité principale de la SPL ALEC AIN est l'animation du Service Public de la Rénovation de l'Habitat des EPCI de l'Ain. Au 1er janvier 2025, **le service a été assuré pour 12 EPCI alors que la signature du Pacte Territorial France Rénov est intervenue le 23 juin 2025.**

La SPL ALEC AIN a été confrontée, pour la 2ème année consécutive**, à une baisse significative de la sollicitation directe des usagers, ce qui a réduit le volume de facturation.** Cette baisse multifactorielle s'explique par la complexité des aides financières, l'obligation de recourir à « Mon Accompagnateur Rénov » privé et la fermeture en juin du guichet Ma Prime Rénov.

La SPL ALEC AIN dispose de peu d'éléments pour prévoir et estimer le volume de commandes des collectivités actionnaires dans une période instable correspondant à la dernière année de mandat des élus. **Cette situation rend complexe le pilotage de l'activité.** Certains programmes se reportent dans le temps ce qui rend la réalisation des actions demandées difficile en termes de délai. Pour la 2ème année consécutive, la masse salariale a été réduite en fin d'année pour l'ajuster au volume d'activité.

La SPL ALEC AIN est en attente de la position de la Direction Départemental des Finances Publiques concernant la **demande de rescrit fiscal** portant sur le non-assujettissement à la TVA de ses activités, déposé le 19 mai 2025.

Enfin, la Chambre Régionale des Métiers, actuellement propriétaire du bâtiment qui accueille l'activité de la SPL ALEC AIN, a informé la société de son souhait de **vendre le site.**

3.2 Contrôle interne

Afin de prévenir les risques de corruption et de veiller à la bonne utilisation de l'argent public, la SPL ALEC AIN procède à la **consultation de ses fournisseurs pour ses achats** inférieurs aux seuils de la commande publique.

Des **délégations de signature** sur le compte bancaire Caisse d'Epargne sont détenues par le président et par la directrice générale. Une délégation de paiement à hauteur de 1 500Euros est détenue par la responsable administrative et financière. Une délégation d'accès à l'espace intranet bancaire pour visualisation et création de virements sont détenues par la responsable ressources humaines et l'assistante comptable. Les démarches bancaires sont **tracées et contrôlées**.

Les principaux cycles de fonctionnement de la SPL ALEC AIN font l'objet de **procédures et sont contrôlés** par le Commissaire aux Comptes.

Le **déploiement du progiciel de gestion intégrée Odoo** va améliorer la fiabilité et le parcours de l'information en interne tout au long de la chaine de production de l'activité.

3.3 Contrôle externe

La SPL ALEC AIN **rend compte de la réalisation des contrats** avec chaque commanditaire tout au long de la réalisation de la mission.

Un **rapport bilan** est présenté au commanditaire annuellement.

Concernant le Service Public de la Rénovation de l'Habitat, des **réunions de travail** avec les techniciens des collectivités actionnaires ont été réalisées le 23 janvier et le 18 septembre 2025.

Des **outils de suivi** de certains programmes sont communs avec les services techniques des collectivités actionnaires.

Un **rapport d'activité** est systématiquement présenté aux collectivités actionnaires à chaque conseil d'administration.

4. Bilan de la gouvernance de la SPL ALEC AIN

4.1 Actionnariat

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Communauté de Communes Bresse & Saône	240	24 000	6,18%
Communauté de Communes Bugey Sud	240	24 000	6,18%
Communauté de Communes de la Côtière à Montluel	240	24 000	6,18%
Communauté de Communes de la Dombes	240	24 000	6,18%
Communauté de Communes Dombes Saône Vallée	240	24 000	6,18%
Communauté de Communes de Miribel et du Plateau	240	24 000	6,18%
Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	240	24 000	6,18%
Terre Valserhône l'Interco	240	24 000	6,18%
Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon	240	24 000	6,18%
Communauté de Communes Val Saône Centre	240	24 000	6,18%
Communauté de Communes de la Veyle	240	24 000	6,18%

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
DEPARTEMENT DE L'AIN	240	24 000	6,18%
Grand Bourg Agglomération	240	24 000	6,18%
Haut Bugey Agglomération	240	24 000	6,18%
Pays de Gex Agglomération	240	24 000	6,18%
Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain	240	24 000	6,18%
AMBERIEUX EN DOMBES	1	100	0,026%
ARBENT	1	100	0,026%
BELLIGNAT	1	100	0,026%
BLYES	1	100	0,026%
BOURG SAINT CHRISTOPHE	1	100	0,026%
BRENOD	1	100	0,026%
CHALAMONT	1	100	0,026%
CONFRANCON	1	100	0,026%
CORBONOD	1	100	0,026%
CULOZ	1	100	0,026%
GEOVREISSET	1	100	0,026%
GRAND CORENT	1	100	0,026%
GROSLEE SAINT BENOIST	1	100	0,026%
IZERNORE	1	100	0,026%
LAIZ	1	100	0,026%
LAPEYROUSE	1	100	0,026%
LE MONTELLIER	1	100	0,026%
LHUIS	1	100	0,026%
MESSIMY SUR SAONE	1	100	0,026%
MIONNAY	1	100	0,026%
MOGNENEINS	1	100	0,026%
MONTAGNIEU	1	100	0,026%
MONTREAL LA CLUSE	1	100	0,026%
NANTUA	1	100	0,026%
NEYRON	1	100	0,026%
NIEVROZ	1	100	0,026%
ORGANOM	1	100	0,026%
OYONNAX	1	100	0,026%
Parc Naturel Régional du Haut Jura	1	100	0,026%
PARVES ET NATTAGES	1	100	0,026%
PEROUGES	1	100	0,026%
POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS	1	100	0,026%
PORT	1	100	0,026%

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
SAINT ANDRE DE CORCY	1	100	0,026%
SAINT DENIS LES BOURG	1	100	0,026%
SAINT ELOI	1	100	0,026%
SAINT GEORGES SUR RENON	1	100	0,026%
SAINT MARCEL EN DOMBES	1	100	0,026%
SAINTE OLIVE	1	100	0,026%
SAMOGNAT	1	100	0,026%
SANDRANS	1	100	0,026%
SAUVERNY	1	100	0,026%
SAVIGNEUX	1	100	0,026%
Syndicat Intercommunal de gestion des DEchets du FAucigny-Genevois (SIVALOR)	1	100	0,026%
TREVOUX	1	100	0,026%
VILLENEUVE	1	100	0,026%
TOTAL	3 886	388 600	100%

4.2 Dirigeants

Les Administrateurs

	Représentants au Conseil d'Administration	Représentant à l'Assemblée Générale	Date de nomination
Communauté de Communes Bresse & Saône	Bertrand VERNOUX	Bertrand VERNOUX	14/04/2021
Communauté de Communes Bugey Sud	Michel Charles RIERA	Michel Charles RIERA	17/06/2021
Communauté de Communes de la Côtière à Montluel	Christian GOUVERNEUR	Philippe GUYOT-VIGNOT	15/04/2021
Communauté de Communes de la Dombes	Ludovic LOREAU	Ludovic LOREAU	06/05/2021
Communauté de Communes Dombes Saône Vallée	Frédéric VALLOS	Frédéric VALLOS	29/03/2021
Communauté de Communes de Miribel et du Plateau	Christine FRANCOIS	Christine FRANCOIS	09/04/2021
Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	Daniel FABRE	Daniel FABRE	09/03/2021
Terre Valserhône l'Interco	Serge RONZON	Gilles THOMASSET	20/04/2021
Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon	Anne BOLLACHE	Fabienne CHARMETANT	29/03/2021
Communauté de Communes Val Saône Centre	Jean-Michel LUX	Jean-Michel LUX	01/04/2021
Communauté de Communes de la Veyle	Annick GREMY	Annick GREMY	01/07/2021
DEPARTEMENT DE L'AIN	Jean-Yves FLOCHON	Nathalie BARDE	26/04/2021
DEPARTEMENT DE L'AIN	Clotilde FOURNIER		06/05/2025
Grand Bourg Agglomération	Jonathan GINDRE	Jonathan GINDRE	27/07/2021
Haut Bugey Agglomération	Sylvie COMUZZI	Sylvie COMUZZI	07/06/2021
Pays de Gex Agglomération	Daniel RAPHOZ	Aurélie CHARILLON	03/05/2021
SIEA	Alexis MORAND	Walter MARTIN	18/06/2024

Les représentants à l'Assemblée Spéciale

	Représentant à l'Assemblée Spéciale	Représentant à l'Assemblée Générale	Date de nomination
AMBERIEUX EN DOMBES	Alex COLOMB	Alex COLOMB	26/04/2021
ARBENT	Jean-Pierre FLAGEOLLET	Jean-Pierre FLAGEOLLET	21/06/2021
BELLIGNAT	Benoit VINCENT	Benoit VINCENT	13/04/2021
BLYES	Daniel MARTIN	Daniel MARTIN	13/04/2021
BOURG SAINT CHRISTOPHE	Bernard PERRET	Bernard PERRET	02/04/2021
BRENOD	Etienne RAVOT	Etienne RAVOT	11/06/2021

	Représentant à l'Assemblée Spéciale	Représentant à l'Assemblée Générale	Date de nomination
CHALAMONT	Didier CORMORECHE	Didier CORMORECHE	26/04/2021
CONFRANCON	Martial LOISY	Martial LOISY	14/06/2021
CORBONOD	Patrick CHAPEL	Patrick CHAPEL	12/05/2021
CULOZ	Frédéric DI PAOLO	Frédéric DI PAOLO	25/03/2021
GEOVREISSET	Christophe BERNARD	Christophe BERNARD	17/06/2024
GRAND CORENT	Benjamin RAQUIN	Benjamin RAQUIN	18/03/2021
GROSLEE SAINT BENOIST	Henri SOUDAN	Henri SOUDAN	15/04/2021
IZERNORE	Louison DONIER	Louison DONIER	11/05/2021
LAIZ	Francis VISCOVI	Francis VISCOVI	03/06/2021
LAPEYROUSE	Lucien COSTA	Lucien COSTA	14/05/2021
LE MONTELLIER	Patrice MARTIN	Patrice MARTIN	23/04/2021
LHUIS	Emmanuel GINET	Emmanuel GINET	01/06/2021
MESSIMY SUR SAONE	Christian BEGUET	Christian BEGUET	26/05/2021
MIONNAY	René BREASSIER	René BREASSIER	11/05/2021
MOGNENEINS	Jean-Pierre CHAMPION	Jean-Pierre CHAMPION	30/03/2021
MONTAGNIEU	Jean ROSET	Jean ROSET	09/04/2021
MONTREAL LA CLUSE	Patrick DUFOUR	Patrick DUFOUR	19/05/2021
MONTREAL LA CLUSE	Umberto BARBOSA	Umberto BARBOSA	15/02/2023
NANTUA	Jean-Pascal THOMASSET	Jean-Pascal THOMASSET	15/04/2021
NEYRON	Marc DELACOURT	Marc DELACOURT	26/07/2021
NIEVROZ	Jean-Christophe DETRE	Jean-Christophe DETRE	28/05/2021
Parc Naturel Régional du Haut Jura	Stéphane GARDIEN	Stéphane GARDIEN	12/05/2021
PEROUGES	Paul VERNAY	Paul VERNAY	06/04/2021 18/06/2023
PEROUGES	Gérard FLEJOU	Gérard FLEJOU	06/11/2023
PORT	Yves PELLEGRINI	Yves PELLEGRINI	12/04/2021
SAINT ANDRE DE CORCY	Pascal GAGNOLET	Pascal GAGNOLET	03/06/2021
SAINT DENIS LES BOURG	Françoise GARCON	Françoise GARCON	07/06/2021
SAINT DENIS LES BOURG	Francis SCHWINTNER	Francis SCHWINTNER	08/11/2023
SAINT ELOI	Jehan-Benoît CHAMPAULT	Jehan-Benoît CHAMPAULT	07/07/2021
SAINT GEORGES SUR RENON	Frédéric DEVILLERS	Frédéric DEVILLERS	27/05/2021
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique PETRONE	Dominique PETRONE	17/05/2021
SAINTE OLIVE	Thierry PAUCHARD	Thierry PAUCHARD	27/05/2021
SAMOGNAT	Annie ESCODA	Annie ESCODA	08/06/2021
SANDRANS	Emmanuel TRINDADE	Emmanuel TRINDADE	01/06/2021
SAUVERNY	Jules BUREL	Jules BUREL	14/04/2021
SAVIGNEUX	Fabrice PESNEL	Fabrice PESNEL	05/06/2021
Syndicat Intercommunal de gestion des DEchets du FAucigny-Genevois (SIVALOR)	Serge RONZON	Serge RONZON	06/07/2021
TREVOUX	Gaëlle LICHTLE	Gaëlle LICHTLE	11/05/2021 28/09/2023
TREVOUX	Bernadette CAUCHOIS	Bernadette CAUCHOIS	20/10/2023
TREVOUX	Isabelle DE CARVALHO	Isabelle DE CARVALHO	23/11/2024

	Représentant à l'Assemblée Spéciale	Représentant à l'Assemblée Générale	Date de nomination
VILLENEUVE	Jean-Paul PERRAUD	Jean-Paul PERRAUD	20/05/2021

Organisation de la gouvernance

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Dans ce cadre, il est rappelé que :

- Le Président du conseil d'administration, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, représentée par M Daniel FABRE, a été désigné par délibération du conseil d'administration du 4 octobre 2021, pour la durée de son mandat d'administrateur.
- La Directrice Générale, Madame Marie MOISSENET, a été désignée par délibération du conseil d'administration du 4 octobre 2021, pour une durée indéterminée.

4.3 Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Le montant de la rémunération brute annuelle perçue par la Directrice Générale au titre du mandat social que la Société lui a confié s'élève à 87 357 euros pour l'exercice 2025. Elle bénéficie également :

- D'un véhicule de fonction de type électrique d'une puissance maximale de 4 chevaux.
- D'un régime de protection sociale complémentaire.
- D'un contrat d'assurance responsabilité civile.

La Directrice Générale a souhaité déplacer 10 jours de son Compte Epargne Temps vers le Plan d'Epargne Retraite Collective représentant un montant de 2 731 euros.

Le Président du Conseil d'Administration n'a **pas perçu de rémunération** au titre de l'exercice 2025.

4.4 Bilan de la gouvernance et contrôle analogue

Les instances de la société se sont réunies aux dates suivantes :

- Le 30 juin pour l'Assemblée générale Ordinaire Annuelle avec une participation 55% des actionnaires représentant 87% des parts sociales.
- Le 22 avril, le 13 octobre, et le 8 décembre pour l'Assemblée Spéciale avec un taux de participation respectivement de 43%, 43%, 35%, et 35%.
- Le 22 avril, le 14 octobre et le 10 décembre pour le Conseil d'Administration avec un taux de participation respectivement de 73%, 73%, 88% et 76.50%.

En Assemblée Générale Extraordinaire convoqué le 15 décembre 2025, il a été voté la dissolution du **Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale du Cadre de Vie** dont la SPL ALEC AIN détenait 8% des droits statutaires.

Marie Moissenet a suivi la **formation du club des directeurs d'EPL « Naviguer en période électorale** : les Epl face aux enjeux de gouvernance » organisée le 9 décembre par la Fédération des Epl. Des recommandations ont été partagées en conseil d'administration le 10 décembre.

La SPL ALEC AIN a diffusé le 1er août 2025 un modèle de **rapport à destination des représentants des collectivités** pour leur permettre de répondre à leur obligation de présentation auprès de leur assemblée délibérante (article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce modèle de rapport intègre les préconisations de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la

différentiation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS ».

Daniel Fabre A adressé, en juin 2025, un courrier aux députés et sénateurs de l'Ain concernant la désorganisation du Service Public de la Rénovation de l'Habitat engendré par l'obligation de recourir à « Mon Accompagnateur Rénov » privé et la fermeture du guichet « Ma Prime Rénov ». Ce courrier a également été adressé à Valérie Létard, ministre du Logement et à Thierry Repentin, président de l'ANAH

Daniel Fabre a adressé, en juin 2025, un courrier à Patrice Fontenat, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain et Pierre Girod, président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ain, en vue de construire une coopération dans le cadre de la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Pacte entreprises ».

En qualité de représentant de Terre Valserhône l'Interco au sein du Conseil d'Administration, je vous informe que j'ai participé aux séances des :

- 22/04 : Absent
- 14/10 : Absent
- 10/12 : Absent

A cette délibération, sont annexés le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes concernant l'année 2025. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code du commerce, l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SPL ALEC AIN s'est réunie le 30 juin 2025 et a approuvé l'ensemble de ces documents.

En vertu des dispositions de l'article L. 1524-5 du CGCT, il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte des éléments transmis par le représentant de la collectivité.